

Appel à projet /Année scolaire 2026-2027

REGLEMENT

En résumé

Un budget de 375 000 euros dédié à l'accompagnement de projets environnementaux dans les écoles bruxelloises d'enseignement obligatoire

Pour qui

Les écoles bruxelloises d'enseignement obligatoire.

Pour quoi

Pour développer un projet d'éducation à l'environnement sur l'un des 9 thèmes suivants :

- Nature et biodiversité
- Compost
- Apprendre dehors
- Potager et fruitiers
- Jeunesse en action/Eco-teens
- Justice sociale et Environnementale/Joutes Verbales
- Justice sociale et Environnementale/Trace ta voie/x
- Bruit
- Eau

Ces projets d'éducation à l'environnement viseront l'implication active des élèves et des enseignants impliqués.

Pour recevoir quoi

L'accompagnement d'une asbl spécialisée.

Pour toutes les thématiques, l'accompagnement comprend :

- Un coaching des enseignants porteurs du projet
- Des moments de formations des enseignants
- La mise à disposition d'outils pédagogiques à exploiter en autonomie

Selon la thématique choisie :

- La durée du projet varie entre 1 et 2 années scolaires
- L'accompagnement peut comprendre des animations données aux élèves

Le détail de l'accompagnement de chaque projet est présenté sur le site de Bruxelles Environnement.

Comment

L'école candidate s'inscrit via un formulaire en ligne disponible sur le site de Bruxelles Environnement.

Quand

L'appel est ouvert dans le courant du mois de mai ou juin (dès réception de l'accord du gouvernement) jusqu'au 20 septembre 2026, date de clôture des inscriptions.

Appel à projet /Année scolaire 2026-2027

REGLEMENT

1/ Contexte de l'appel à projet

En vertu de l'Accord de Coopération relatif à l'éducation à l'environnement et au développement durable entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Environnement élabore depuis 2012 une offre d'accompagnement de projets environnementaux dans les établissements scolaires bruxellois.

Au niveau régional, différents plans et stratégies requièrent également de mener des actions d'Education relative à l'Environnement dans les écoles :

- Les projets « Accueillons la nature » et « Apprendre dans la nature » s'inscrivent dans le Plan Nature, prescription 22 : « soutenir les actions de sensibilisation et d'éducation à la nature ».
- Les projets « Classe d'eau » s'inscrivent dans le Plan de Gestion de l'Eau, M6.13 p694 : « Eduquer, sensibiliser et expliquer la thématique de l'eau et de son cycle ».
- Les projets « Compost à l'école » s'inscrivent dans le Plan Déchets et Ressources, 3e objectif stratégique : « appui à l'intégration de l'éducation relative à l'environnement et à la gestion durable des ressources-déchets dans les cours, les activités et les projets des écoles ».
- Les projets « Potagers et fruitiers » participent à la stratégie GoodFood, Axe 4.2 : « Accompagner les écoles pour la mise en place et la pérennisation des projets concrets sur l'offre alimentaire hors cantine et sur les projets de production (potagers, vergers scolaires, notamment via le projet Ré-création) ».
- Les projets « Bruit à l'école » s'inscrivent dans le Plan Quiet Brussels (mesure 33) : « Eduquer le jeune public dont « Poursuivre et renforcer le développement des outils pédagogiques et des actions de sensibilisation destinés aux enfants et aux jeunes ».
- Les projets « Justice sociale et environnementale/Joutes Verbales et Trace ta voie/x » et « Jeunesse en action/Eco-teens » s'inscrivent dans le PACE (p175-176) : « Le défi est de gagner l'adhésion des Bruxellois-es en les accompagnant et les mobilisant dans leurs lieux de vie, depuis l'école jusqu'à la maison en passant par les transports et le lieu de travail, pour contribuer à infléchir les modes de vie vers une transformation et une diminution des consommations d'ici 2050 ».

2/ Objectifs des projets

Les projets :

- visent à l'intégration de l'environnement dans les pratiques scolaires au niveau pédagogique et structurelle ;
- une augmentation des compétences de l'équipe enseignante en vue d'une autonomisation pour les prochaines années sur les thématiques abordées ;
- une augmentation de la capacité des élèves à agir pour l'environnement. La capacité à agir est nourrie par :
 - o une amélioration des connaissances environnementales en lien avec le projet (savoir),
 - o une participation active à la définition et la mise en œuvre du projet,
 - o une amélioration des compétences techniques pour mettre en œuvre le projet (savoir-faire),
 - o l'augmentation de la confiance et de l'estime de soi.

Pour atteindre ces objectifs, les élèves et les enseignants participent à la conception et mise en œuvre des projets sous les conseils d'une asbl spécialisée qui les accompagnent au minimum une année scolaire.

Tous les projets s'appuient sur un travail d'équipe. C'est pourquoi l'asbl accompagne un groupe d'enseignants et enseignantes (et autres personnes concernées de l'école).

3/ Qui peut déposer sa candidature (critères d'éligibilité)

Pour poser sa candidature, il faut répondre aux critères suivants :

- L'école est implantée en Région bruxelloise et appartient à l'enseignement de plein-exercice de l'enseignement fondamental ou secondaire, organisé ou subventionné par les Communautés.
- Au moins deux enseignant-es portent le projet (à l'exception des Joutes verbales et de Trace ta voie/x).
- Le projet a obtenu l'aval de la direction qui dégagera du temps pour la participation des enseignant-es.
- Aucun projet précédent n'a été abandonné sans raison valable.
- L'école n'est pas engagée dans le projet « Opération Recyclons ».

4/ En postulant à un projet, l'école s'engage à :

- Participer aux rencontres collectives organisées par le projet. Leur nombre et date varient en fonction du projet. Elles sont reprises dans la description de chaque projet.
- Intégrer le thème dans le programme de cours et le faire vivre avec les élèves en dehors des interventions de l'accompagnateur·rice.
- Saisir l'offre de formations gratuites si elles font les enseignant-es avancer pour être autonome dans le projet.
- Respecter les rendez-vous pris et ce qui est convenu en concertation avec l'accompagnateur·rice.
- Promouvoir le projet auprès de la direction, collègues, parents et élèves.
- Assurer la pérennité et le suivi du projet.
- S'inscrire au petit courrier de Bubble : mailing édité 5 fois par an qui tient informé de l'offre éducative de Bruxelles Environnement, de l'actualité et des outils pédagogiques disponibles en Ere-DD.

5/ Comment postuler

- Les écoles complètent un formulaire en ligne disponible depuis la page web décrivant chaque accompagnement.
- Un jury sélectionne les écoles en fonction du budget régional disponible, des critères d'éligibilité et de priorisation.
- Les écoles sont informées de la décision du jury par mail.

Conseils avant de postuler

Le Réseau Idée, centre d'information en Education relative à l'Environnement, est mandaté par Bruxelles Environnement pour répondre aux questions éventuelles sur les projets proposés.

Contact : Madame Dominique Willemssens

dominique.willemsens@reseau-idee.be

0495 87 62 31

6/ Sélection des candidats

Chaque thème dispose d'un quota maximal de projets disponibles.

Un seul projet sera octroyé par école candidate.

Si une école postule pour plusieurs projets, elle sera contactée avant le jury (si les délais le permettent), afin qu'elle fasse connaître sa propre priorisation. Cette priorisation est donnée à titre informatif. Le jury ne s'engage pas à la suivre en cas de thèmes sur-sollicités.

L'ensemble des candidatures sont analysées (critères d'éligibilités rencontrés) et dispatchées selon le projet choisi.

La sélection s'opère ensuite par thème en fonction des places disponibles pour celui-ci.

S'il y a trop de demandes pour un thème, les critères de priorisation sont appliqués pour choisir les écoles retenues.

Les écoles refusées pour un projet pourraient être invitées à postuler à un autre projet, au cas où des thèmes ne seraient pas complets.

7/ Critères de priorisation

En cas de manque de place pour un projet thématique, les candidatures seront retenues en fonction des critères de priorité suivants :

On choisira :

en première ligne : les écoles n'ayant pas bénéficié d'un accompagnement de Bruxelles Environnement depuis plus de trois ans.

en seconde ligne : les écoles dont la demande a été refusée lors de l'appel précédent en raison d'un manque de places.

en troisième ligne : les écoles qui ont spontanément candidaté pour un des projets courant l'année scolaire 25-26

en quatrième ligne : les écoles labellisées Eco-School.

en cinquième ligne : les projets présentant la meilleure pertinence pédagogique et des conditions de mise en œuvre favorables, notamment au regard :

- du sens donné au projet par l'équipe porteuse ;
- de l'intégration du projet dans les cours, les activités ou le programme scolaire ;
- des besoins identifiés et des bénéfices attendus pour les élèves ;
- de l'inscription du projet dans la dynamique et les projets existants de l'école.

8/ Composition du jury

- le département Education de Bruxelles Environnement
- 1 représentant du centre d'information en Ere francophone (Réseau-Idee)
- 1 représentant du centre d'information en Ere néerlandophone (Goodplanet)
- 1 représentant du département Eau
- 1 représentant du département Bruit

9/ Calendrier

Ouverture des offres : dans le courant du mois de juin (dès réception de l'accord du gouvernement)

Clôture des inscriptions : 20 septembre 2026

Annonce de la décision du jury : avant le 1^{er} octobre 2026